



Baie-Comeau

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné, par la présente, que le conseil municipal se réunira en séance ordinaire le **lundi 19 janvier 2026**, à 19 h 30, afin de se prononcer, entre autres, sur la demande de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme concernant l'immeuble suivant :

10, chemin du Faucon-Pèlerin

Une dérogation mineure est demandée afin de permettre de régulariser l'implantation de la résidence du 10, chemin du Faucon-Pèlerin au lac Potvin. La résidence possède une marge de recul arrière de 8,8 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul arrière minimale de 10 m pour ce type de construction.

Toute personne intéressée par cette demande, qu'elle soit favorable ou défavorable, peut transmettre ses commentaires par écrit à l'attention de la greffière de la Ville, au 19, avenue Marquette, Baie-Comeau, G4Z 1K5 ou par courriel à greffebc@ville.baie-comeau.qc.ca au plus tard le 18 janvier 2026, ou en personne lors de la séance du conseil municipal le 19 janvier 2026 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 19, avenue Marquette.

Baie-Comeau, le 17 décembre 2025

**Me Clémence Richard, greffière et
directrice des affaires juridiques**